



Arbois
JURA

Envoyé en préfecture le 24/11/2025

Reçu en préfecture le 24/11/2025

Publié le 24/11/2025

Berger
Levrault

ID : 039-213900137-20251118-2025_1118-AR

DECISION 42/25

Ville d'Arbois
Tél : 03 84 66 55 55
Mail : mairie@arbois.fr
www.arbois.fr

Objet : convention de gestion d'un appartement rue des Fossés avec le CCAS d'Arbois

La Maire de la Ville d'Arbois,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 04 mars 2024, délégant à Mme la Maire toute décision concernant le louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

DECIDE

De confier la gestion d'un appartement situé au 20 rue des Fossés au CCAS d'Arbois,

Le CCAS aurait toute latitude pour louer cet appartement, fixer et encaisser les loyers.

Le CCAS réalisera tous les travaux d'entretien courant, la commune d'Arbois assurant les travaux de gros entretien, les grosses réparations et les travaux liés à la sécurité.

Arbois, le 18 novembre 2025

La Maire,

Valérie DEPIERRE

